



Demande contemporaine d'aide médicale à mourir

Mieux comprendre pour mieux choisir

Réfléchir à l'aide médicale à mourir est une démarche profondément personnelle, qui peut susciter des émotions et des questions importantes. Ce guide a été conçu pour vous accompagner, vous et vos proches, avec respect et bienveillance, en vous offrant des informations essentielles pour vous aider à prendre une décision éclairée.

Définition

L'**aide médicale à mourir** est un soin donné par un professionnel compétent à une personne qui en fait la demande.

Ce soin consiste à donner des médicaments qui provoquent la fin de la vie pour mettre un terme à des souffrances très importantes.

Il est strictement encadré par la Loi concernant les soins de fin de vie et par le Code criminel afin d'assurer votre sécurité et de protéger votre liberté de choisir ou non ce soin.

Une personne qui veut recevoir l'aide médicale à mourir peut faire une demande de deux façons :

1. Demande contemporaine : Pour recevoir l'aide médicale à mourir dans un avenir proche, lorsque la personne a encore la capacité de formuler sa demande et souhaite que le soin soit donné bientôt.
2. Demande anticipée : Pour recevoir l'aide médicale à mourir plus tard, lorsque la maladie empêchera la personne de prendre cette décision elle-même (seulement certaines maladies précises).

Cette brochure explique la demande contemporaine.

Pour en savoir plus sur la demande anticipée :



<https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/soins-de-fin-de-vie/aide-medicale-a-mourir/demande-anticipee-aide-medicale-mourir>

Conditions

Pour avoir accès à l'aide médicale à mourir contemporaine, une personne doit répondre à **toutes** les conditions suivantes :

- être inscrite au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- être âgée de 18 ans ou plus;
- être apte à consentir aux soins;
- être atteinte d'une maladie grave et incurable et avoir une situation médicale qui se caractérise par un déclin avancé et irréversible de ses capacités;
ou
- avoir une déficience physique grave entraînant des incapacités significatives et persistantes;
- éprouver des souffrances psychiques ou physiques persistantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées par des conditions que la personne juge tolérables.

Soutien de notre équipe

Quand vos problèmes de santé vous font souffrir, l'équipe de soins est là pour vous aider. Elle vous accompagne en respectant vos valeurs et vos choix, pour vous donner le plus de confort possible.

Vous pouvez toujours poser des questions. L'équipe est là pour vous soutenir, vous guider et aider vos proches aussi.

Si la situation est difficile, vous pouvez demander de parler à un travailleur social ou à un intervenant en soins spirituels. Ils sont là pour vous aider dans votre réflexion.

Le processus d'aide médicale à mourir en 5 étapes

1 La demande d'information

- Cette étape sert à vous informer et à préciser vos volontés. Elle ne vous engage à rien.
- Commencez par discuter des différentes options de soins palliatifs et de soins de fin de vie (comme la sédation palliative, l'aide médicale à mourir ou autre) avec les membres de l'équipe soignante. N'hésitez pas à poser toutes vos questions. C'est un bon moment pour discuter de la gestion de vos symptômes ou de vos inquiétudes.
- Sachez que personne ne peut ignorer une discussion entourant une demande d'aide médicale à mourir, mais il est possible que certains professionnels se sentent moins à l'aise. Si c'est le cas, le professionnel demandera à un collègue de poursuivre avec vous.
- Commencez à penser au moment et à l'endroit où vous voudriez recevoir ce soin. Ces idées vous aideront pour la prochaine étape.

2 La demande écrite

- Vous devez faire votre demande d'aide médicale à mourir avec le formulaire officiel, remis par un professionnel de la santé. Vous devez faire cette demande librement, après avoir reçu toutes les informations nécessaires, et sans pression de vos proches ou du personnel soignant.
- Signez et datez le formulaire **en présence** d'un professionnel de la santé et d'un témoin indépendant, qui seront désignés par l'équipe de soins.
- Si vous ne pouvez pas signer en raison d'une incapacité physique ou parce que vous ne savez pas écrire, une autre personne, répondant à certaines conditions, pourra le faire pour vous.
- Assurez-vous que vos documents légaux, tels que le testament et les directives médicales anticipées ou un mandat de protection en cas d'inaptitude, soient complétés selon vos volontés pour faciliter la planification de vos soins.

3 L'évaluation médicale

- À cette étape, deux professionnels compétents différents vont évaluer votre demande séparément, pour vérifier si vous répondez bien aux conditions nécessaires.
- À noter que le terme professionnel compétent désigne une ou un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée.
- Chaque professionnel compétent discutera avec vous et évaluera si votre situation répond aux critères énoncés par la Loi concernant les soins de fin de vie et le Code criminel.
- Si l'un des professionnels compétents juge que vous n'êtes pas admissible, votre demande sera refusée et la démarche sera arrêtée. Vous pourrez effectuer une nouvelle demande si vous le souhaitez.
- Si votre demande est acceptée par les deux professionnels compétents, il est possible qu'un intervenant psychosocial vous rencontre pour vous offrir du soutien, ainsi qu'à vos proches.
- Votre équipe soignante continuera de prendre soin de vous, peu importe votre décision.

4 La préparation

- Le professionnel compétent qui fera le soin et l'équipe soignante planifieront avec vous – et vos proches si vous souhaitez les impliquer – le déroulement du soin : la date, l'heure, le lieu, la présence de vos proches, les rituels souhaités, etc.
- Si le professionnel pense que vous pourriez perdre votre capacité à décider plus tard, il peut vous proposer de signer un autre formulaire. Ce document confirme que vous êtes d'accord pour recevoir le soin, même si, plus tard, vous ne pouvez plus donner votre consentement vous-même.
- La veille ou quelques heures avant, l'équipe soignante installera deux cathéters dans vos veines pour pouvoir donner les médicaments.

Bon à savoir

En tout temps, vous pouvez changer d'avis et retirer votre demande d'aide médicale à mourir ou reporter la date.

Don d'organes, de tissus ou de corps à la science

Si vous souhaitez faire un don, il est important de le dire à votre équipe soignante. Pour plus d'informations sur les différents dons possibles, consultez :

Don d'organes et de tissus/don de corps à la science



<https://www.quebec.ca/sante/don-de-sang-de-tissus-et-d-organes>

5 Le jour planifié

- Vos volontés pour cette journée seront respectées dans la mesure du possible par l'équipe soignante.
- Si vous le voulez, vos proches seront invités à être présents lors du soin.
- Le moment venu, le professionnel compétent vous demandera à nouveau si vous désirez toujours recevoir l'aide médicale à mourir. Après avoir reçu votre consentement et s'être assuré que vous êtes prêt, il commencera à vous donner les médicaments.
- Le professionnel compétent vous donnera des médicaments qui causeront votre décès.
- La procédure ne cause aucune douleur. Vos proches pourront rester avec vous après votre décès.
- Une trousse de deuil incluant une liste de ressources de soutien et des références sur le sujet du deuil sera disponible pour vos proches.

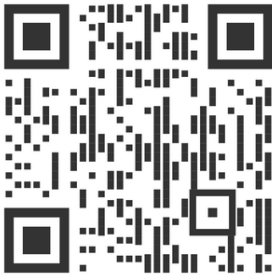
Pour en savoir plus

Loi concernant les soins de fin de vie



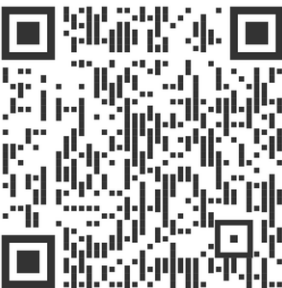
<https://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-32.0001>

Planification préalable des soins



<https://www.planificationprealable.ca>

Soins de fin de vie



https://bibliosante.ca/fr/information_sante/soins-de-fin-de-vie.php

L'Appui pour les proches aidants



<https://www.lappui.org/fr/je-suis-aidant/demarches-administratives/fin-de-vie/cheminer-avec-mon-proche-dans-sa-demande-daide-medicale-a-mourir/>

Soutien aux enfants

L'aide médicale à mourir – comment bien accompagner les jeunes?



<https://deuil-jeunesse.com/app/uploads/2024/05/Laide-medicale-a-mourir-Comment-bien-accompagner-les-jeunes.pdf>

L'aide médicale à mourir – Cahier d'activités



https://www.portailpalliatif.ca/amm/media/ivtbt5m4/maid-activity-book-french_june2024.pdf



Le contenu de cette publication est inspiré de la brochure intitulée *L'aide médicale à mourir - pour mieux vous guider* du CISSS de la Montérégie-Ouest et du site Internet du gouvernement du Québec.

© CISSS de la Montérégie-Centre, 2026

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec 

Code d'impression : 4733